



Extrait du Site personnel pour la Technologie / S2I et les Mathématiques

<http://sebastien.lecourtier.free.fr/spip/spip.php?article523>

# Cursus DE Ski Alpin 2013

- DE Ski Alpin -



Date de mise en ligne : lundi 22 avril 2013

---

Copyright © Site personnel pour la Technologie / S2I et les Mathématiques -

Tous droits réservés

---

Cursus DE Ski Alpin

La formation Diplôme d'Etat option ski alpin est sous la responsabilité de l'ENSA.

[[http://www.ensa-chamonix.net/images/M\\_images/indent1.png](http://www.ensa-chamonix.net/images/M_images/indent1.png)] TEXTES LEGISLATIFS

[Arrêté du 11 avril 2012 relatif à la formation spécifique du diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski alpin](#)

[Arrêté du 10 juillet 2012 fixant les modalités d'équivalence entre le brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option « ski alpin », certains diplômes d'Etat d'enseignement du ski alpin et le diplôme d'Etat de ski-moniteur national de ski alpin et les dispenses dont bénéficient les personnes en cours de formation pour l'obtention du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option « ski alpin », dans le cursus de formation du diplôme d'Etat de ski-moniteur national de ski alpin](#)

[Instruction N° DS/C1/2012/380 du 7 novembre 2012 relative à la mise en oeuvre de l'arrêté du 10 juillet 2012 relatif aux « passerelles » entre le brevet d'Etat d'éducateur sportif \(BEES\) du 1er degré, option « ski alpin » et le diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski alpin.](#)



Schéma détaillé

[\[pdf\] Cursus de formation](#)

-----

[Test technique d'accès](#)

[Cycle préparatoire](#)

[Eurotest](#)

[1er cycle \(descriptif\)](#)

[1er cycle - UF fondamentaux transitoire](#)

[1er cycle - UF sécurité du ski 1er cycle](#)

[2ème cycle \(descriptif\)](#)

[2ème cycle - Pratique compétitive](#)

[2ème cycle - UF maîtrise technique 2ème cycle](#)

[2ème cycle - UF sécurité 2ème cycle \(avec transitoire\)](#)



## ***Test technique d'accès***

1. Avoir 17 ans au cours de l'année civile d'inscription
2. Produire l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la JAPD

**Inscription** : limité à deux par saison (une entre décembre et février et une autre entre mars et avril)

**Durée** : 1 jour d'évaluation

**Objectifs** : épreuve de performance qui atteste un niveau technique et qui consiste en un slalom.

**Evaluation** : le candidat a deux passages, il doit réaliser un temps inférieur ou égal à au temps de base majoré de 20% pour les hommes, pour les candidates le temps de base maximum est majoré de 25 %.



## **Cycle préparatoire**

### **Inscription :**

1. Avoir au moins 17 ans au 1er jour du stage
2. Attestation réussite du test technique en cours de validité et titulaire du P.S.C.1 ou son équivalent

**Durée de la formation :** 2 semaines, dont 1 jour d'évaluation

**Objectifs :** aborder la théorie & la technique des classes débutants à classe 2, positionnement activités dérivées, capacité technique personnelle « virage expert » et parfaire les compétences linguistiques.

### **Evaluations :**

1. démonstration d'un mouvement ou d'une combinaison des mouvements de classes : débutant, 1 et 2 (**coef 1, notée sur 20**)
2. descente technique en ski alpin (**coef 1, notée sur 20**)
3. note de stage (**coef 1, notée sur 20**)

**Admission = 30 points minimum dont au moins 20 points au total des épreuves 1 et 2**

Ouverture d'un livret de formation et du 1er temps de formation d'une validité de 3 ans.



## ***Eurotest***

**Inscription** : limité à deux par saison (une entre décembre et février et une autre entre mars et avril)

**Durée** : 1 jour d'évaluation

**Objectifs** : épreuve de performance qui valide l'aptitude technique et qui consiste en un slalom géant en ski alpin (avec des règles précises et régulées au niveau européen)

**Evaluation** : le candidat a deux passages, il doit réaliser un temps inférieur ou égal à au temps de base majoré de 18%, pour les candidates le temps de base maximum est majoré de 24 %

**N.B.** : les candidats ayant obtenu en ski alpin (Slalom ou géant) 100 points FIS maxi pour les hommes et 85 points FIS pour les femmes peuvent demander dans les 5 ans suivant une demande de dispense d'Eurotest.

**N.B.** : les candidats snowboarder (slalom parallèle, Snowboardcross ou halfpipe) ayant obtenu (*Discipline snowboard*) 60 points FIS maxi pour les hommes et 75 points FIS pour les femmes peuvent demander dans les 5 ans suivant une demande de dispense d'Eurotest.

*Ouverture d'un 2ème temps de formation d'une validité de 3 ans, à compter du 1er novembre de l'année d'obtention de l'Eurotest. Il peut être prorogé d'1 an.*



## ***1er cycle - Descriptif***

### Inscription :

1. Avoir un livret de formation (2ème temps de formation) en cours de validité lors de la 1ère inscription
2. avoir un Eurotest de moins de 5 ans
3. avoir effectué au moins 25 jours de stage pédagogique de sensibilisation

**Durée de la formation :** 4 semaines (3 + 1)

**1- UF « fondamentaux de l'enseignement du ski alpin »** : 3 semaines hors période estivale.

*N.B. mesure transitoire pour stagiaires ayant obtenus l'UF « technique » du B.E.E.S. 1° option ski alpin : jusqu'au 31/10/2014, 2 semaines pour cette UF*

**2-UF « Sécurité en milieu montagnard enneigé sur pistes, hors pistes et adaptation technique »** : 1 semaine



## **1- UF « fondamentaux de l'enseignement du ski alpin » - (UF fondamentaux 1er cycle) -**

*N.B. : mesure transitoire pour stagiaires ayant obtenus l'UF « technique » du B.E.E.S. 1° option ski alpin : jusqu'au 31/10/2014, 2 semaines pour cette UF*

**Objectifs :** Théorie, pratique classe 2 et 3, maîtrise technique classe 4, et fondamentaux activités dérivées (snowboard).

**Durée de la formation :** 3 semaines hors période estivale.

### Evaluations :

1. **1er groupe d'épreuves :**
  1. démonstration virage expert-moniteur (**coef 1, notée sur 20**)
  2. démonstration d'un mouvement ou d'une combinaisons des mouvements de classes 2 et 3 (**coef 1, notée sur 20**)
  3. épreuve pratique de présentation d'une évolution à ski (épreuve pédagogique) (coef 1, notée sur 20)

*Toute note inférieure ou égale à 6/20 est éliminatoire*

2. **2ème groupe d'épreuves :**
3. une épreuve de descente libre choisie dans les activités dérivées du ski alpin dont le snowboard (**coef 1, notée sur 20**)
4. épreuve écrite portant sur les capacités d'analyse de la pratique (**coef 1, notée sur 20**)

*Toute note inférieure ou égale à 6/20 est éliminatoire*

**Sont admis à poursuivre leur formation du 1er cycle, UF « sécurité en milieu montagnard enneigé sur piste, hors piste et adaptation technique », les candidats ayant obtenu 50 points sur 100 avec un total minimum de 30 points au 1er groupe d'épreuves, dont 16 points au total des deux épreuves de démonstration de ce groupe (épreuves 1 et 2).**



## **2-UF « Sécurité en milieu montagnard enneigé sur pistes, hors pistes et adaptation technique » (UF sécurité 1er cycle)**

**Objectifs :** améliorer la capacité à skier en toute neige, tout terrain (classe 4), acquérir les principes de base en conduite de groupe en ski hors piste et en randonnée à ski, connaissances pratique et théorique de la neige, météorologie, terrain et milieu montagnard enneigé, aborder la méthode de gestion des risques et maîtriser des techniques de recherche de victime en avalanche et des messages d'alerte.

**Durée de la formation :** 1 semaine

### **Evaluations :**

1. épreuve de recherche d'une victime en avalanche à l'aide d'un D.V.A. (**acquis/non acquis**)
2. épreuve de descente en toute neige, tout terrain (**la note doit être supérieure ou égale à 10 /20**)
3. une note évaluant le niveau d'implication et de progression du stagiaire (**coef 1, notée sur 20, cette note doit être supérieure ou égale à 10/20**)

**Le candidat doit satisfaire aux trois évaluations pour valider l'U.F. et valide donc son 1er cycle de formation**

*Ouverture du 3ème temps de formation d'une validité de 4 ans. Il peut être prorogé de 2 fois 1 an.*



## 2ème cycle - Descriptif

**Inscription** : pour avoir accès au 2nd cycle le candidat doit :

- avoir obtenu 50 points à l'UF « fondamentaux de l'enseignement du ski alpin avec un total minimum de 30 points au 1er groupe d'épreuve du 2er cycle du 1er cycle
- avoir validé l'UF « sécurité en milieu montagnard enneigé sur pistes, hors pistes et adaptation technique » du 1er cycle
- avoir satisfait à l'examen de formation générale commune aux métiers sportifs de la montagne ou à l'examen de la partie commune du B.E.E.S. 1°
- avoir effectué au moins 25 jours de stage pédagogique d'application, avant l'U.F.2 « tech & péda ski »

1 - UF « pratique compétitive » : 1 semaine

2 - UF « maîtrise technique et pédagogique de l'enseignement du ski alpin, maîtrise technique en sécurité des activités dérivées dont le snowboard » (UF maîtrise 2ème cycle) : 2 semaines

3 - UF « approfondissement de la sécurité sur piste, hors piste et milieu montagnard enneigé, incluant le test eurosécurité » (UF sécurité 2ème cycle) : 2 semaines hors période estivale (à partir de l'hiver 2013/2014).

N.B : mesure transitoire réservée aux stagiaires ayant obtenus l'UF « Eurosécurité 1 » dans le cursus B.E.E.S.1° option ski alpin. Mesure transitoire valable jusqu'au 30/10/2014, 1 semaine pour cette UF.



## 1-UF "pratiques compétitives"

N.B. : cette UF est organisée par la F.F.S.

**Objectifs** : aborder le cadre générale d'organisation de la F.F.S et de la pratique compétitive (tracé, règlements des concours), connaître les fondements théoriques et pratique de l'entraînement.de ski alpin.

**Durée de la formation :** 1 semaine

**Evaluation :**

- note global (**coef 1, notée sur 20**) comprenant une note de stage et un écrit portant sur les connaissances liées à l'organisation des compétitions.

**N.B. :** *sont admis à poursuivre la formation, les candidats ayant obtenu au moins 8 points.*



## **2 -UF « maîtrise technique et pédagogique de l'enseignement du ski alpin, maîtrise technique en sécurité des activités dérivées dont le snowboard » - (UF maîtrise 2ème cycle)**

N.B. : à faire impérativement après l'UF « pratiques compétitives » et avoir effectué au moins 25 jours de stage pédagogique d'application

**Objectifs :** acquisition des maîtrises technique & pédagogique de l'ensemble des classes de la progression définies dans le mémento de l'enseignement du ski français, acquérir l'aptitude à évoluer en sécurité dans les disciplines dérivées du ski alpin dont le snowboard et développer des capacités à répondre aux attentes des pratiquants, notamment des enfants et des personnes en situation de handicap

**Durée de la formation :** 2 semaines

**Evaluations :**

1. conduite d'une séance pédagogique pratique en ski alpin (**coef 4, notée sur 80, le candidat doit avoir au minimum 36 points à cette épreuve**)
2. démonstration technique à ski sur un tracé classe 4 (**coef 1, notée sur 20, le candidat doit avoir au minimum 10 points à cette épreuve**)
3. démonstration technique d'enchaînement de virage expert-moniteur (**coef 1, notée sur 20, le candidat doit avoir au minimum 8 points à cette épreuve**)

**N.B. :** *pour valider les épreuves cumulées définies aux points 2 et 3, le candidat doit avoir obtenu un minimum de 20 points)*

4. démonstration technique d'activité dérivée - snowboard sur un parcours matérialisé réalisé en sécurité sur un temps contraint (**coef 1, notée sur 20, le candidat doit avoir au minimum 8 points à cette épreuve**)

5. épreuve écrite portant sur l'évolution des techniques et de l'entraînement (**coef 1, notée sur 20, une note inférieure ou égale à 6/20 à cette épreuve est éliminatoire**)

**N.B. : dans le respect des dispositions mentionnées ci-dessus, les candidats ayant obtenu 80 points sur 160 sont admis à poursuivre la formation du 2nd cycle.**



### **3-UF « approfondissement de la sécurité sur piste, hors piste et milieu montagnard enneigé, incluant le test eurosécurité » - (UF sécurité 2ème cycle transitoire) - Mesure transitoire**

*N.B. : mesure transitoire réservée aux stagiaires ayant obtenus l'UF « Eurosécurité 1 » dans le cursus B.E.E.S. 1° option ski alpin. Mesure transitoire valable jusqu'au 30/10/2014, 1 semaine pour cette UF.*

*N.B. : pour se présenter à cette UF, le candidat doit avoir validé l'UF « Eurosécurité 1 » depuis plus d'une saison d'hiver et avoir effectué cinq sorties au minimum en ski de randonnée en dehors de période estivale, après la réussite de son UF « Eurosécurité 1 »*

**Objectifs :** adaptation de l'enseignement technique et pédagogique à la pratique du hors piste, des classes de la progression du mémento de l'enseignement du ski français et à la capacité à gérer en autonomie un groupe sur pistes et en hors pistes.

**Durée de la formation :** 1 semaine

**Evaluations :**

1. Evaluation du dossier des 5 sorties hors pistes (**coef 1, notée sur 20, toute note égale ou inférieure à 6 est éliminatoire**)
2. une « note de stage » en évaluation continue portant sur : l'évaluation de préparations de randonnée et de conduites de groupe (**coef 4, notée sur 80**)

**Pour obtenir cette UF, le candidat doit avoir obtenu un total minimum de 50 points aux évaluations**

### **3-UF « approfondissement de la sécurité sur pistes, hors pistes et milieu montagnard enneigé, incluant le test eurosécurité (UF sécurité 2ème cycle)**

*N.B. : pour se présenter à cette UF, le candidat doit avoir validé le 1er cycle depuis plus d'une saison d'hiver et avoir*

*effectué six sorties au minimum en ski de randonnée en dehors de période estivale, après son UF « sécurité du milieu montagnard enneigé sur piste, hors pistes et adaptation technique »*

**Objectifs :** adaptation de l'enseignement technique et pédagogique à la pratique du hors piste, des classes de la progression du mémento de l'enseignement du ski français et à la capacité à gérer en autonomie un groupe sur pistes et en hors pistes.

**Durée de la formation :** 2 semaines hors période estivale (**à partir de l'hiver 2013/2014**)

**Evaluations :**

**Première évaluation :**

1. épreuve de recherche multi-victimes en avalanche à l'aide d'un D.V.A. (**acquis/non acquis, la réussite à cette épreuve conditionne l'accès du stagiaire à la poursuite de la formation**)

**Seconde évaluation :**

1. rédaction et transmission d'un message d'alerte sur le terrain (**acquis/non acquis**).
2. rédaction d'un écrit portant sur la connaissance du milieu montagnard enneigé ; la préparation d'itinéraire, la gestion des risques, le cartographie, la navigation, la météorologie, les accidents liés à la montagne (**coef 1, notée sur 20, toute note égale ou inférieure à 6 est éliminatoire**).
3. une évaluation continue (« note de stage ») portant sur : l'enseignement des techniques d'évolution de ski hors pistes de classe 4, la conduite de groupe en ski hors-pistes et en randonnée à ski et à la gestion des risques et l'évaluation du dossier relatif aux six sorties en ski de randonnée mentionné ci-dessus (**coef 2, notée sur 40**).

**Tout candidat ayant obtenu une note inférieure à 10 points à l'évaluation 3, doit suivre à nouveau l'ensemble de la formation et des évaluations.**

**Pour obtenir cette UF, le candidat doit valider la 1ère et la 2nd évaluation et doit avoir obtenu un total minimum de 30 points aux évaluations 2 et 3 de la 2nd évaluation, dont 10 points minimum à l'épreuve 3.**